

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent rapport expose dans ses grandes lignes la collaboration de l'OMS à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales en 2025. Tout au long de l'année, l'OMS a continué de positionner la santé comme élément central de la paix, de la sécurité et du développement durable, tout en s'adaptant à un environnement financier plus restreint et à l'évolution du programme de réformes des Nations Unies. Par le biais du soutien technique, des partenariats stratégiques et des activités de plaidoyer fondés sur des bases factuelles, l'OMS a œuvré pour faire en sorte que la santé reste visible dans les processus de prise de décision multilatérale et de réforme à l'échelle du système.

Collaborer avec le système des Nations Unies pour faire progresser l'action sanitaire et atteindre les objectifs de développement durable

2. En 2025, l'OMS a soutenu activement les États Membres dans les principaux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Grâce à cet engagement, l'OMS a continué de promouvoir la santé en tant que condition préalable, résultat et indicateur du développement durable, et de plaider en faveur de l'intégration des priorités liées à la santé aux programmes plus larges, aux négociations et aux décisions opérationnelles des Nations Unies.

3. L'Assemblée générale a constitué une plateforme essentielle pour les activités de plaidoyer et la contribution technique de l'OMS. L'un des principaux axes de travail de 2025 a été la préparation, avec le suivi, de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et du bien-être. L'OMS a soutenu l'adoption de la résolution relative aux modalités, la concertation multipartite, les négociations intergouvernementales et l'organisation de la réunion de haut niveau. La déclaration politique issue de cette réunion¹ a introduit des objectifs mesurables et assortis de délais, ce qui a marqué une étape importante vers un renforcement des engagements

¹ [Résolution 80/117 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) (consulté le 7 avril 2026).

et de la responsabilité et donné un élan politique supplémentaire à la mise en œuvre des décisions pertinentes des organes directeurs de l'OMS relatives à ce programme.

4. Lors de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale et de sa semaine de haut niveau, l'OMS a soutenu un grand nombre de débats de haut niveau et de manifestations parallèles axés sur les maladies non transmissibles ; la santé mentale ; la couverture sanitaire universelle ; les soins de santé primaires ; la santé de la mère et du nouveau-né ; la nutrition ; l'action humanitaire ; et l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé. L'OMS a travaillé en étroite collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les partenaires philanthropiques, la société civile et les acteurs humanitaires, renforçant son leadership s'agissant du positionnement de la santé au cœur des discussions multilatérales.

5. L'OMS a également plaidé en faveur de l'inclusion des priorités de santé dans les principaux processus intergouvernementaux au-delà des réunions de haut niveau mentionnées ci-dessus, notamment par :

- une participation active à la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, dont le document final, l'Engagement de Séville,² comprenait des références à l'augmentation des investissements pour la couverture santé universelle et à des mesures fiscales telles que les taxes sur le tabac et l'alcool ;
- une participation au Deuxième Sommet mondial pour le développement social,³ dont le document final comprenait une partie entière sur la santé ;
- le soutien au Dialogue interactif de haut niveau sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé ;
- la participation à d'autres discussions, notamment sur la santé mondiale et la politique étrangère et la mise en place du Groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle et du Dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle ; et
- la participation aux préparatifs de la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2026.

6. En 2025, l'OMS a également joué un rôle actif dans les processus du Conseil économique et social ainsi que dans les préparatifs et la participation au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces forums ont été de formidables opportunités de préconiser la couverture santé universelle ; les soins de santé primaires ; la réforme du financement de la santé ; des personnels de santé plus forts ; la prévention des maladies ; la santé mentale ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et l'intégration de la santé dans des cadres plus larges de développement durable.

7. Une attention particulière a été portée aux populations et groupes exposés à un risque accru d'être laissés pour compte, notamment les femmes et les filles ; les personnes âgées ; les personnes handicapées ; les réfugiés et les migrants ; et les personnes vivant en situation de crise humanitaire. L'OMS a fait progresser l'équité en santé dans les discussions sur le développement

² [Résolution 79/323 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) (consulté le 7 avril 2026).

³ [Résolution 80/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) (consulté le 7 avril 2026).

social, le vieillissement, l'inclusion du handicap, l'accès humanitaire et la protection des soins de santé, et a contribué à faire en sorte que la santé figure dans des débats plus larges sur l'inclusion sociale, la protection sociale et la résilience.

8. En 2025, l'OMS a continué de collaborer avec des groupes d'amis et d'autres coalitions aux Nations Unies pour faire progresser les principales priorités en matière de santé et renforcer le soutien politique. Elle a notamment soutenu le Groupe des Amis de la couverture universelle de santé et de la santé mondiale ; le Groupe des Amis de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé ; le Groupe des Amis de la vision ; et de larges coalitions réunies autour des maladies non transmissibles, de la santé mentale, de l'action sanitaire à vocation humanitaire et des soins de santé primaires. Ces efforts ont contribué à maintenir l'élan politique et à renforcer la visibilité des priorités mondiales en matière de santé dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

9. L'OMS a continué d'organiser des séances d'information et des sessions d'orientation pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, les représentantes et représentants de l'OMS et les équipes des bureaux nationaux. En 2025, ces engagements ont été axés sur le mandat, la gouvernance et l'avantage comparatif de l'OMS au sein du système des Nations Unies, ainsi que sur des questions pratiques liées à la collaboration au niveau des pays, aux plans-cadres de coopération, aux fonds de financement communs et aux implications de l'évolution de l'Initiative ONU80.

10. L'OMS a continué de soutenir les discussions sur le financement et la réforme du système de développement des Nations Unies, notamment dans le cadre de son engagement dans le pacte de financement ; le financement du développement ; et des efforts plus larges pour améliorer la prévisibilité et l'efficacité du financement du développement. Parallèlement, l'OMS a encouragé une plus grande harmonisation entre les priorités de financement de la santé et les discussions plus larges du système sur le financement du développement durable.

11. L'OMS a continué de participer activement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses mécanismes subsidiaires, y compris le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. En 2025, cette participation a été particulièrement importante dans le contexte de l'accentuation des pressions financières dans tout le système, des effets opérationnels des réductions des financements, ainsi que du lancement et de l'évolution de l'Initiative ONU80. Au niveau régional, l'OMS a contribué aux mécanismes de coordination soutenant la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment par sa participation à des coalitions basées sur les opportunités et les enjeux dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et par son rôle de coprésident de l'équipe de liaison des Nations Unies pour renforcer le dialogue et l'harmonisation des politiques entre le système des Nations Unies et l'Union africaine. L'OMS a également étendu sa coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique afin de faire avancer le dialogue politique sur la mobilisation des ressources nationales et la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements consacrés à la santé.

12. En 2025, l'OMS a joué un rôle proactif dans l'élaboration de l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, notamment en participant à divers échanges internes et externes, y compris avec ses États Membres. L'OMS a soutenu les discussions de haut niveau au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

sur les principales pistes de réforme, notamment le plan d'action de l'ONU80, la reconfiguration régionale et la configuration des pays, et est également intervenue pour veiller à ce que les réformes préservent les mandats, protègent les fonctions essentielles et maintiennent une mise en œuvre effective au niveau des pays.

13. L'OMS a également pris part aux discussions de l'ONU80 sur le financement et l'efficacité à l'échelle du système. Cela incluait une participation aux travaux liés aux mécanismes de financement commun et aux fonctions des agents administratifs, et une attention particulière portée à une communication claire avec les États Membres sur les objectifs, les coûts et les implications pour les mandats et la présence sur le terrain. L'OMS a plaidé en faveur d'approches qui permettent la participation systématique des institutions spécialisées et garantissent que les fonds communs et les initiatives conjointes sont conçus et appliqués avec un leadership technique approprié, une obligation de rendre des comptes et une orientation axée sur les résultats.

14. L'OMS a continué de participer activement aux discussions sur le partage des coûts au sein du système des Nations Unies pour le développement. En 2025, l'OMS a contribué à la révision du cadre de gestion et de responsabilité ainsi que de l'accord de partage des coûts du système des coordinatrices et coordonnateurs résidents. En décembre, les participants ont convenu de prolonger d'un an la formule existante de partage des coûts, tandis que les travaux se poursuivent sur un modèle actualisé visant à mieux refléter la taille de l'entité, la charge exercée sur le système et la capacité à payer.

15. L'OMS a également continué de renforcer son approche institutionnelle à l'égard des fonds communs et des programmes conjoints. Au cours de l'année, l'OMS a collaboré avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour renforcer la collaboration opérationnelle, notamment en faisant progresser les travaux d'officialisation de la collaboration et en préconisant une notification plus rapide et des accords de coordination plus clairs pour les nouveaux fonds aux trois niveaux de l'Organisation.

Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales

16. En 2025, l'OMS a renforcé sa collaboration avec des organisations intergouvernementales mondiales et régionales et des plateformes multilatérales pour faire progresser le programme mondial d'action sanitaire, promouvoir la mise en œuvre des engagements liés à la santé et renforcer la cohérence des politiques entre les secteurs. Cela incluait un renforcement de la coopération avec les organisations et institutions régionales, ainsi qu'une collaboration ciblée avec des mécanismes internationaux pertinents pour soutenir la sécurité sanitaire et d'autres priorités communes.

17. L'OMS a encore renforcé sa coopération stratégique avec les institutions et les États Membres de l'Union européenne en 2025, faisant progresser les priorités communes définies dans le quatorzième programme général de travail 2025-2028. Le partenariat entre l'OMS à tous les niveaux et la Commission européenne couvre 17 directions générales et 10 organes de l'Union européenne. Au cours de la période considérée, l'OMS a soutenu l'intégration des données et des orientations techniques dans les principales initiatives de l'Union européenne, notamment le paquet pharmaceutique, le Pacte pour la Méditerranée, la Stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030, la Communication sur l'aide humanitaire et l'Initiative pour la résilience en matière de santé mondiale. L'OMS a également maintenu une étroite collaboration avec les présidences tournantes du Conseil de l'Union européenne, en apportant une expertise technique aux conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la santé mentale des enfants et des adolescents à l'ère numérique ; la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes et la violence

domestique ; et la promotion de l'inclusion sociale des personnes handicapées en situation de handicap par l'autonomie de vie. La collaboration avec le Parlement européen a été renforcée par un dialogue continu et des contributions aux processus législatifs, notamment en soutenant les commissions concernées. La Commission européenne est restée l'un des plus importants donateurs de l'OMS, avec un portefeuille d'initiatives en cours pour 2024-2025 s'élevant à environ 406 millions de dollars des États-Unis, finançant les opérations humanitaires, le renforcement du système de santé et les progrès vers la couverture sanitaire universelle.

18. L'OMS a continué de renforcer sa collaboration avec l'Union africaine et d'autres institutions régionales en 2025 afin de faire progresser les priorités de santé et de renforcer la coopération multilatérale. En mai 2025, l'OMS et l'Union africaine ont renouvelé leur memorandum d'accord, collaborant plus étroitement sur le renforcement des systèmes de santé ; la couverture sanitaire universelle ; la sécurité sanitaire ; la fabrication de produits pharmaceutiques ; la préparation et riposte aux pandémies ; et le développement des personnels de santé. L'OMS a également officialisé la collaboration avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies par un cadre de collaboration et a continué de soutenir la mise en place de l'Agence africaine du médicament, notamment par le transfert de l'Initiative d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique et des plateformes techniques associées. L'OMS a renforcé son implication avec le Parlement panafricain ainsi que sa collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) sur le financement durable de la santé, notamment la mobilisation des ressources nationales et les approches pour accroître la marge de manœuvre budgétaire pour la santé. De plus, l'OMS a renforcé sa collaboration avec la Division des affaires humanitaires de l'Union africaine pour soutenir la mise en place de la santé dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement, et a renforcé les partenariats avec les institutions régionales, notamment la Communauté sanitaire de l'Afrique orientale, centrale et australe et l'Organisation ouest-africaine de la santé, afin de soutenir la collaboration transfrontalière sur les priorités de santé publique.

19. L'OMS a également collaboré avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour renforcer la réduction et la gestion des risques biologiques. Dans le cadre de son mandat, l'OMS a collaboré étroitement avec le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, notamment en soutien à la Convention sur les armes biologiques, au Mécanisme permettant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques et au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En 2025, l'OMS a soutenu des initiatives connexes, notamment des conférences nationales et régionales sur la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ; a participé à la fourniture de conseils techniques et au renforcement des capacités ; et a soutenu les travaux de mise en œuvre du Mécanisme, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'Amis du Mécanisme du Secrétaire général des Nations Unies et du Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques. L'OMS a également collaboré avec des partenaires, dont l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de faire progresser l'approche « Une seule santé », et a collaboré avec les organismes compétents sur la sécurité et la sûreté biologiques et la gestion des urgences, notamment la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Grâce à ces partenariats, y compris le Système BioHub de l'OMS et une collaboration de longue date avec INTERPOL sur les menaces biologiques des acteurs non étatiques, l'OMS a contribué à renforcer les capacités de préparation et de riposte et à promouvoir une utilisation sûre, sécurisée et responsable des sciences de la vie.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

20. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à formuler toutes observations ou recommandations qu'elle jugera pertinentes, en particulier en ce qui concerne les questions suivantes :

- Comment le Secrétariat peut-il traduire au mieux les principaux résultats en un soutien supplémentaire pour les États Membres ?
- Quel soutien supplémentaire le Secrétariat doit-il apporter au système de développement des Nations Unies, y compris aux coordonnatrices et coordinateurs résidents et aux équipes de pays, afin de renforcer le positionnement de la santé dans les plans-cadres de coopération et la mise en œuvre au niveau des pays ?
